



Arnaque vente xbox 360 sur forum

Par **bendehourtin**, le **04/05/2008 à 18:47**

Bonjour a tous ,
Voila j'ai achetée sur un site de jeux video , dans la partie petites annonces, une xbox 360 d'occasion a une personne domiciliée en alsace.
Je contacte celui ci et il me dit qu'il me vendra sa xbox 360 avec un jeu, une manette, les cables et en plus un cable HDMI.
J'ai payé cela 180 € par mandat cash (il a insisté pour payer comme cela)
Je lui envoie les sous le samedi matin et il m'envoie la console le lundi suivant.
Je reçois le tout le vendredi apres midi .
Je deballe le colis et deja je vois qu'il n'y a aucune manette , et le jeu en question est gravé . De plus je branche la console, je démarre et la une surprise de plus, elle ne marche pas !
Furieux je contacte le vendeur et celui-ci me dit que la xbox est pucée (illégal) et que il me l'a sois disant dis (mais non sinon je ne lui aurait jamais achetée) . Il me dit que chez lui la console marchait très bien et que ce doit etre la faute de la poste (je suis sur que si je vais aller dire ça a la poste ils vont me rire au nez) .
Comme elle est pucée et donc illégale , le Service apres vente ne veut pas me la reprendre.
Resultat je me retrouve avec une console qui ne marche pas, pucée donc non réparable, et qui n'a pas de manette.
Le vendeur ne veut rien entendre.
Pouvez vous trouver une solution car la je suis au bout du rouleau ?
Merci d'avance

Par **Jurigaby**, le **04/05/2008 à 19:31**

Bonjour.
rnrnassignez le devant le tribunal de proximité (gratuit et sans avocat), par déclaration au greffe du tribunal du défendeur ou du lieux de conclusion du contrat pour manquement du vendeur à son obligation de délivrance d'une chose conforme.
rnrnEnvoyez lui d'abord une mise en demeure par lettre A.R mentionnant vos prétentions, c'est à dire, vos demandes.

Par **bendehourtin**, le **04/05/2008** à **21:45**

Merci de votre reponsernMon frère a une amie avocate, il va donc lui en parler